

# La précarité énergétique en France et en chiffres

## Webinaire RAPPEL



---

Isolde Devalière, sociologue,  
Chef de projet Précarité énergétique, SEP

- La précarité énergétique à partir de la loi
- Les bases de données et les indicateurs nationaux
- Evolution des indicateurs entre 2006 et 2013
- Caractérisation des ménages et des logements concernés
- Zoom sur deux dispositifs TSE et FSL (par départements)
- L'Observatoire National de la Précarité Energétique, ses missions et ses partenaires (2016-2018)

Comment interpréter la définition de la précarité énergétique inscrite dans la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ?

- I. - L'[article 2 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990](#) visant à la mise en œuvre du droit au logement est complété ainsi :  
« Il comprend des mesures destinées à lutter contre la précarité énergétique. »
  
- II. - Après le troisième alinéa de l'article 4 de la même loi, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :  
  
« Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des **difficultés particulières (1)** à disposer de la **fourniture d'énergie (2)** nécessaire à la **satisfaction de ses besoins élémentaires (3)** en raison de l'inadaptation de ses **ressources** ou de ses **conditions d'habitat (4)**. »

La précarité énergétique s'apprécie en fonction de plusieurs paramètres d'ordre technique, économique, individuel et relève d'arbitrages (constraints) :

**Difficultés particulières  
(1)**

Ressources / Charges liées au logement  
Éligibilité aides

**Fourniture d'énergie (2)**

Type d'énergie(s)  
Qualité de l'équipement de chauffage  
Maîtrise / contrôle températures

**Satisfaire ses besoins  
élémentaires (3)**

**Confort requis**

Genre, type de ménage  
Age des occupants, handicap  
Durée d'occupation

**Conditions d'habitat (4)**

**Qualité du logement**

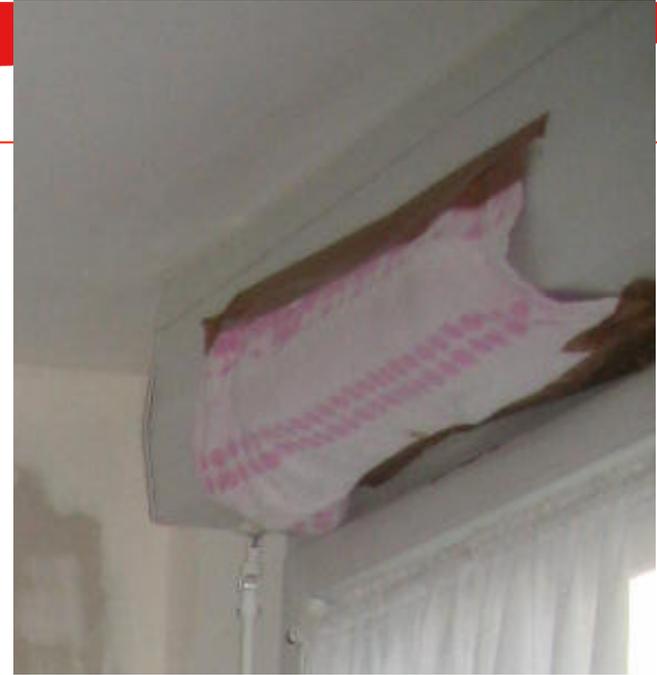
Performance thermique du logement : date construction, travaux

**Statut occupation**

Usages du logement



Pratiques  
de  
résistance  
ou  
l'évitement  
du  
froid



A quelles bases de données se référer ?  
Quels indicateurs retenir ?  
Quelles variables créer ?

*Besoin d'une base de données robuste, fiable, pérenne qui croise : ménage / ressources / logement / énergie / usages*

- L'enquête Nationale Logement (ENL) de l'Insee
- L'enquête Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et USages de l'énergie (PHEBUS) du SOES

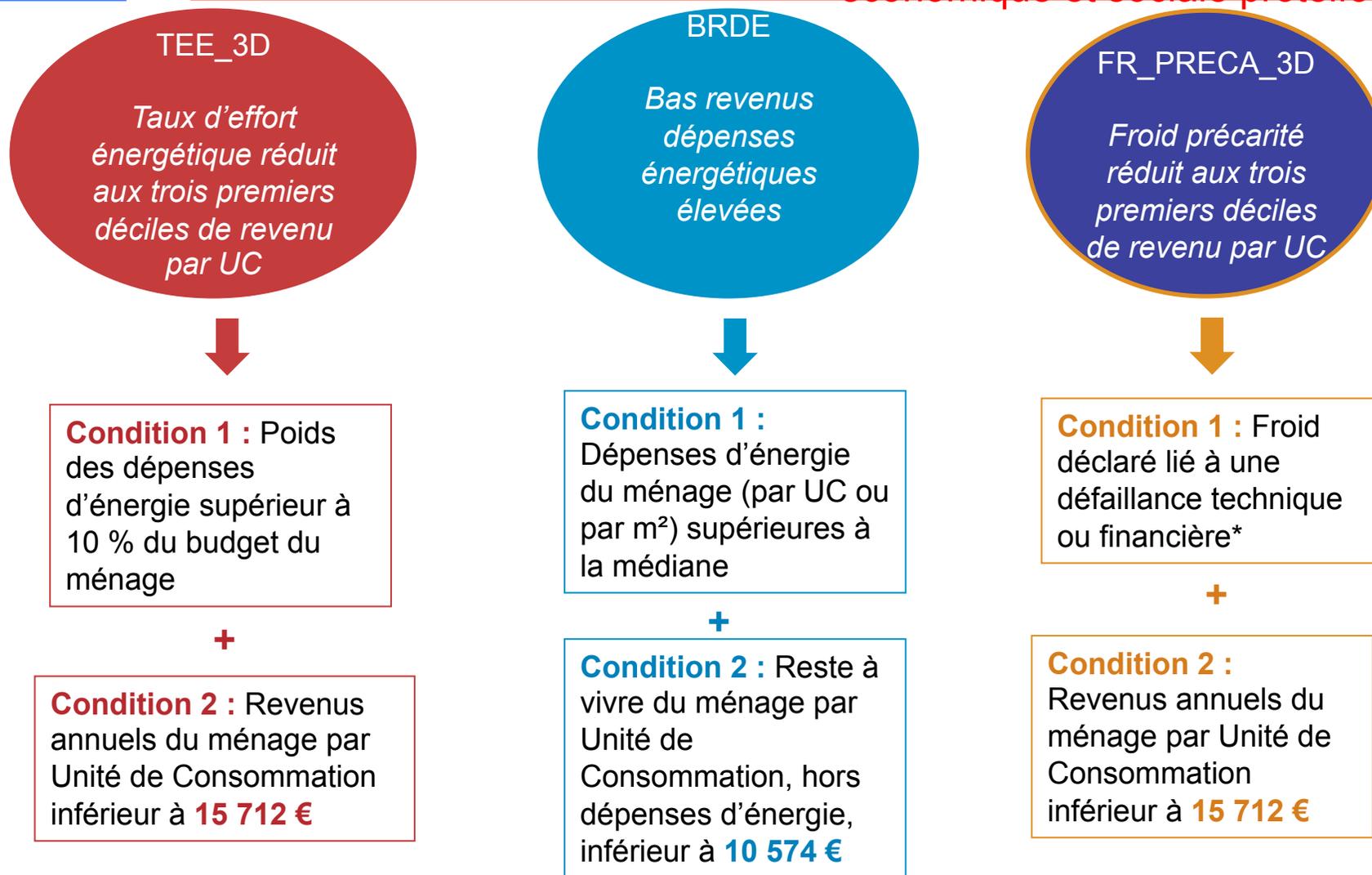
	ENL	Phébus
<b>Avantages</b>	Ancienneté (depuis 1955) Echantillon important (30 000 ménages)	Enquête centrée sur l'énergie Homogénéité des DPE Nouvelles données sur les caractéristiques énergétiques, les usages et la mobilité
<b>Limites</b>	Enquête généraliste Faiblesse de certaines données (performances énergétiques du bâtiment / dépenses d'énergie sur factures)	Une seule enquête (2012) Echantillon plus réduit (5 405 logements dont 2 389 ont fait l'objet d'un DPE)

**Deux enquêtes qui s'enrichissent mutuellement pour une meilleure analyse de la précarité énergétique.**

### Indicateurs retenus par l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) pour suivre le phénomène

- Le taux d'effort énergétique (TEE-3D)
- Le seuil de « soutenabilité » (BRDE)
- La déclaration de froid (FR\_PRECA\_3D)

## Quatre indicateurs pour une réalité économique et sociale protéiforme



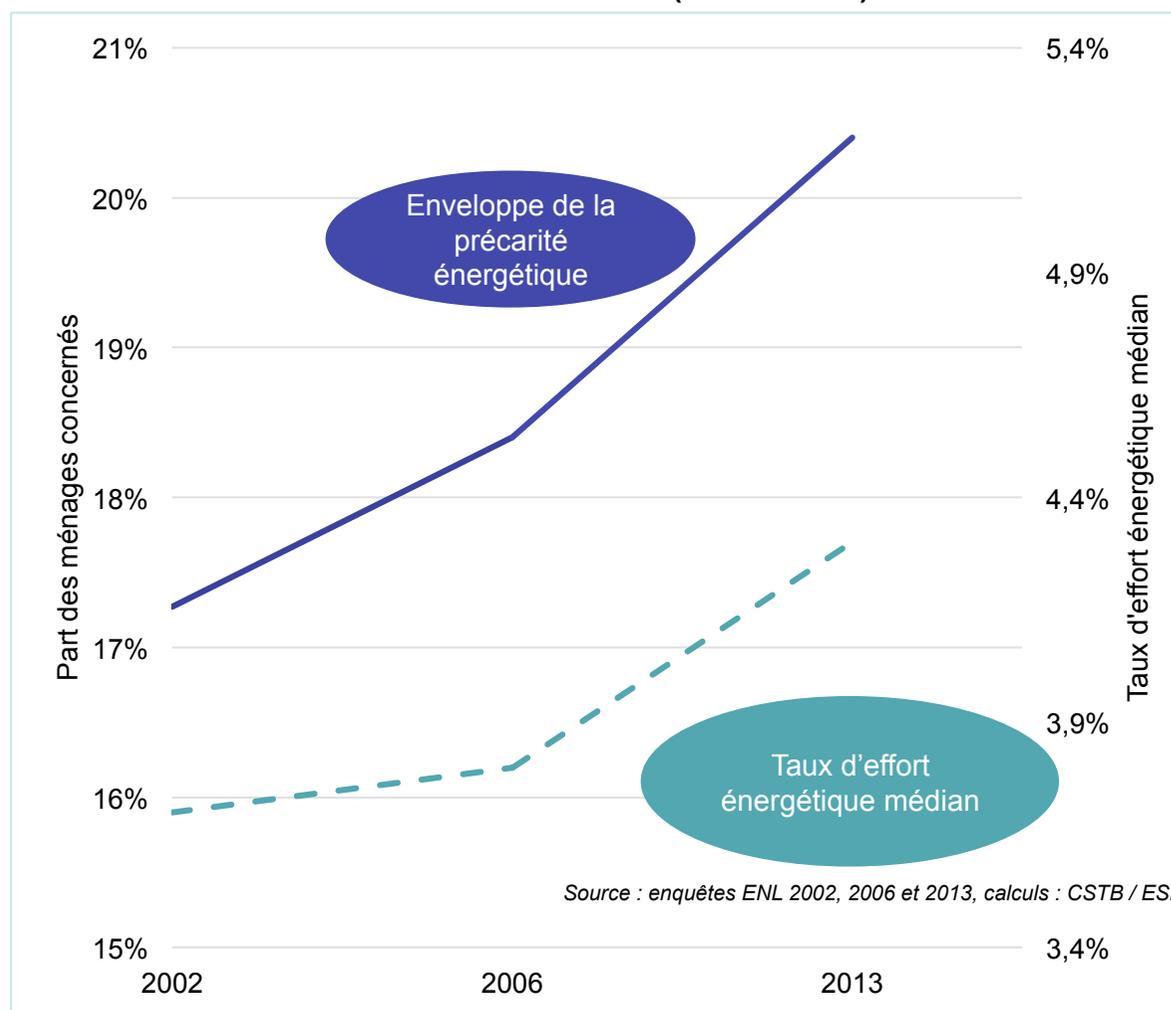
\* installation insuffisante ou en panne, raison financière, coupure du fournisseur d'énergie suite à une facture impayée et mauvaise isolation du logement

L'enveloppe de la précarité énergétique a progressé de +17% entre 2006 et 2013, en passant de 4,8 millions à près de 6 millions de ménages concernés.

L'estimation du nombre de ménages en situation de précarité énergétique ne prend en compte :

- ni les étudiants,
- ni les ménages n'ayant pas accès à un logement ordinaire (habitat mobile, hôtel, etc.).

Évolutions sur dix ans (2002 – 2013)



## Evolution des données entre 2006 et 2013

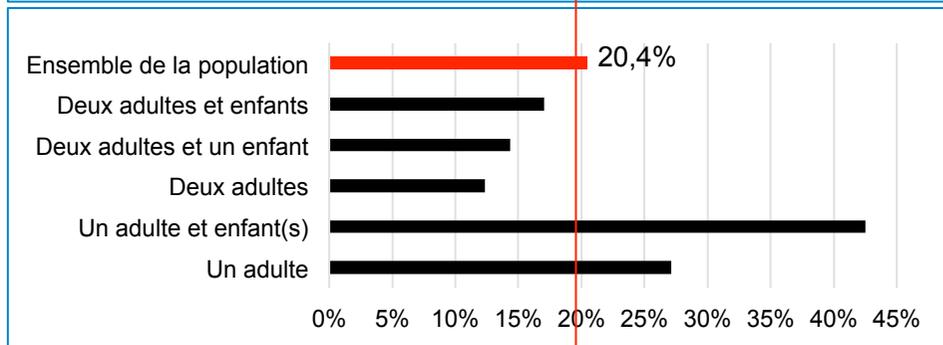
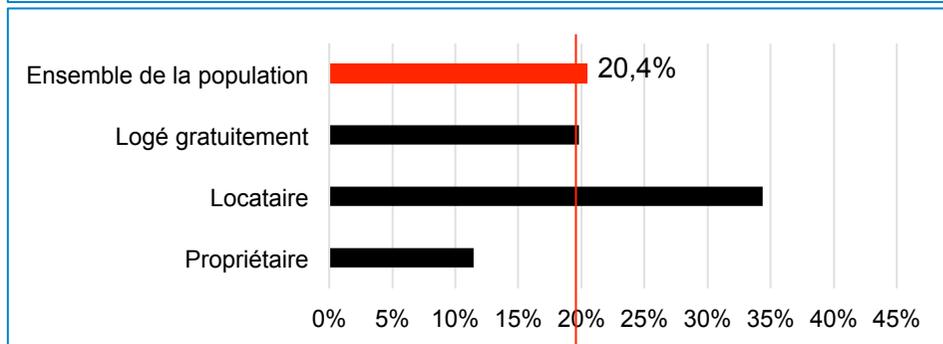
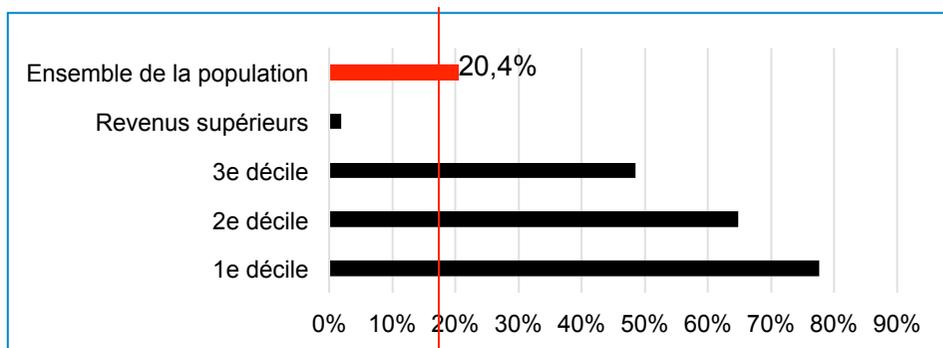
	Indicateur	Taux effort énergétique TEE_3D	Inconfort thermique FR_PRECA _3D	BRDE_UC	BRDE_M <sup>2</sup>	Ensemble de la population (enquête)
<b>2006</b>	Nb de ménages (en millions)	2,2	1,4	2,7	3,2	25 884 366
	Part des ménages	8,4%	5,3%	10,2%	12,4%	100,0%
<b>2013</b>	Nb de ménages (en millions)	2,8	1,6	2,8	3,8	27 194 478
	Part des ménages	10,4%	6%	10,3%	13,9%	100,0%

Source : enquête ENL 2013, calculs : CSTB / ESH

- Progression des indicateurs économiques en lien avec la hausse du prix de l'énergie (+27% TEE, hors aide au logement)
- Hausse de l'inconfort thermique (+14 %)

## Des ménages aux revenus faibles, locataires, isolés ou familles monoparentales

Poids des ménages en précarité énergétique par catégorie de population, comparaison avec l'ensemble (en rouge)



Source : enquête ENL 2013, calculs : CSTB / ESH

Source : CSTB, 2ème Colloque National de la Précarité énergétique, 2016

- 1- **Revenus** Par construction des indicateurs, les ménages en situation de précarité énergétique se concentrent dans les premiers déciles de revenus par UC.

---

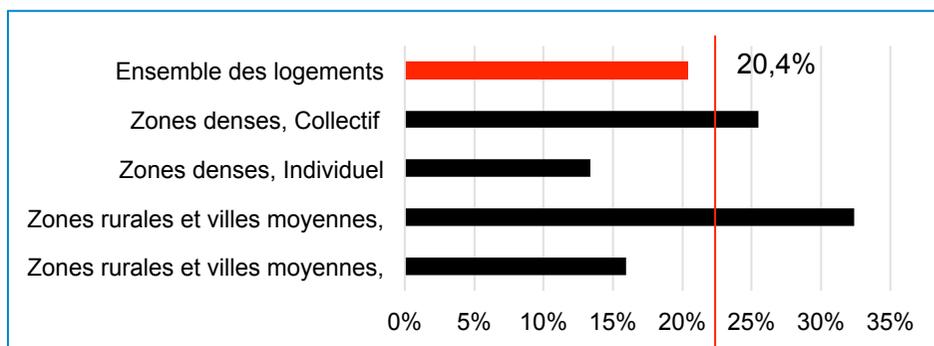
- 2- **Statut d'occupation** La précarité énergétique concerne 34% des locataires (39% des locataires du parc social et 30% privé).

---

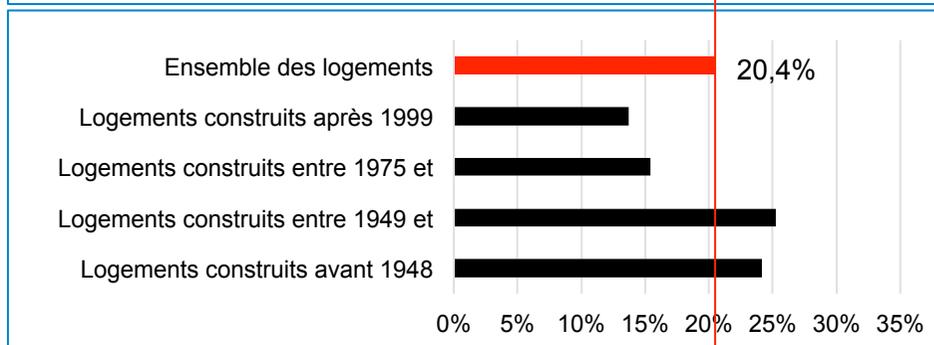
- 3- **Situation familiale** La précarité énergétique est plus répandue parmi les personnes seules et les familles monoparentales (43%).

## Des logements collectifs, anciens et présentant des signes d'humidité

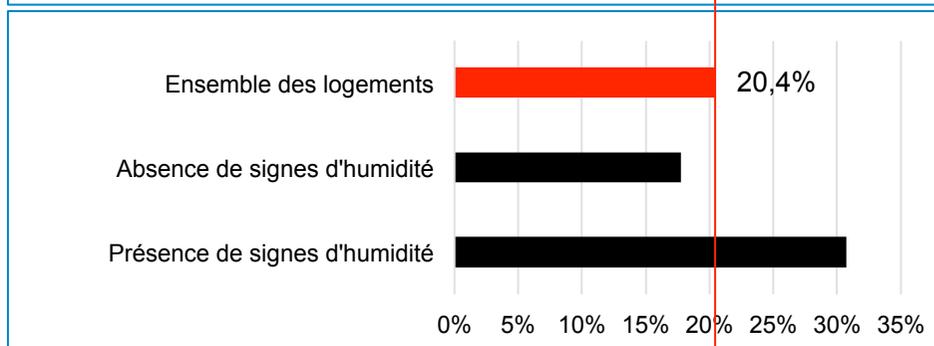
Poids des ménages en précarité énergétique par catégorie de logement, comparaison avec l'ensemble (en rouge)



**1- Type de logement** 25% des logements collectifs en zones denses et 32% en zones rurales et villes moyennes abritent des ménages en situation de précarité énergétique.



**2- Ancienneté des logements** 24% des occupants des logements construits avant 1975 sont en situation de précarité énergétique.



**3- Présence de signes d'humidité** 31% des logements présentant des signes d'humidité sont occupés par des ménages en situation de précarité énergétique.

Source : enquête ENL 2013, calculs : CSTB / ESH

Évaluation du phénomène	<p>Enveloppe de la précarité énergétique</p> <p>Noyau de la précarité énergétique</p>	<p><b>Près de 6 millions de ménages sont touchés par la précarité énergétique.</b> Cette réalité économique et sociale recoupe des situations très différentes.</p> <p><b>1 million de ménages cumulent une situation d'inconfort thermique et de vulnérabilité économique.</b></p>
Profil des ménages	<p>Facteurs communs</p> <p>Les jeunes en première ligne</p>	<p><b>La précarité énergétique découle de la précarité économique et sociale :</b> le faible revenu par unité de consommation est une caractéristique commune à l'ensemble des populations ciblées par les indicateurs. L'isolement est un facteur de risque important.</p> <p><b>14% à 23% des ménages ciblés par les indicateurs ont moins de 30 ans</b> alors que leur poids dans la population n'est que de 11%.</p>
Qualité des logements	Qualité de l'air	<p><b>26% à 48% des logements concernés présentent des signes d'humidité</b> contre 21% en moyenne nationale.</p>
Les travaux	<p>Réalisés par les ménages propriétaires en situation de précarité énergétique</p>	<p><b>Les travaux de rénovation énergétique restent trop souvent inaccessibles aux ménages en situation de précarité énergétique,</b> en raison d'un coût élevé et des défauts intrinsèques des régimes d'aides actuels.</p>

# Les chiffres-clés de la précarité énergétique

Édition n°2 - Novembre 2016

Président : Bruno LECHEVIN  
Vice-présidence : Jérôme VIGNON

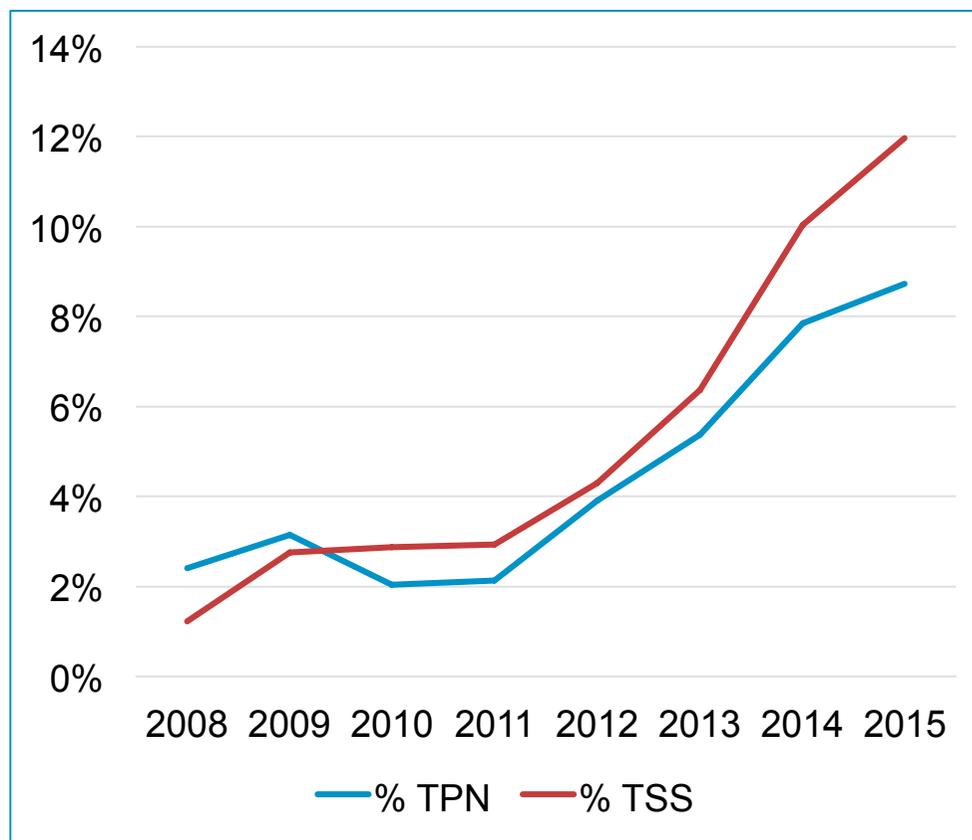
27 rue Louis Vicat  
75737 Paris Cedex 15

Secrétariat : ADEME  
Agence de l'environnement  
et de la maîtrise de l'énergie  
Isolde DEVALIÈRE  
[isolde.devaliere@ademe.fr](mailto:isolde.devaliere@ademe.fr)

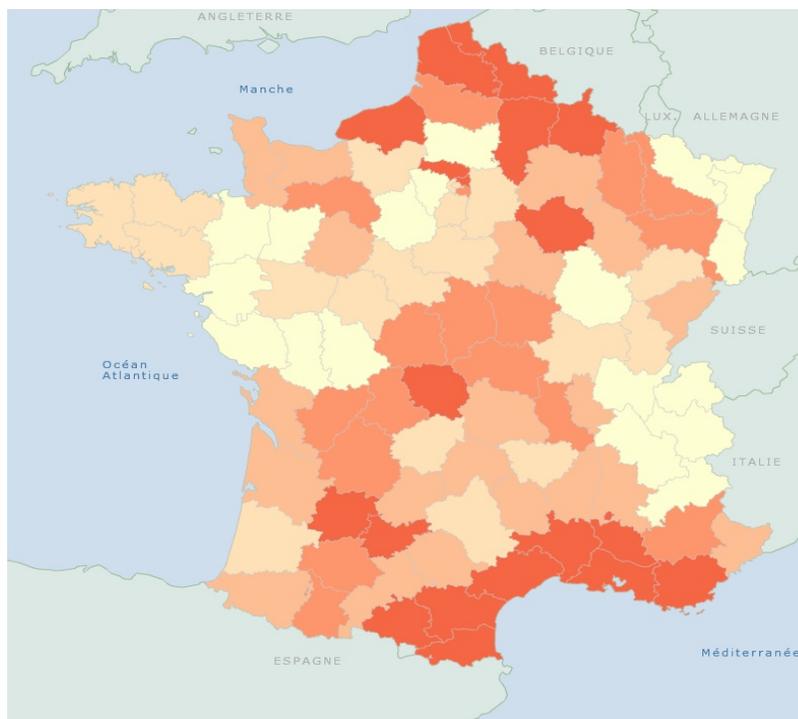
A noter, la forte hausse intervenue entre 2012 et 2014 s'explique par :

- l'arrêté du 21 décembre 2012 qui a permis d'élargir le nombre de foyers éligibles par le **relèvement du plafond de ressources** (de 8 593 € par an pour une personne seule à 11 600 €);
- le décret n°2013-1031 du 15 novembre 2013 qui a rendu **automatique** le bénéfice des tarifs sociaux pour les ménages dont le revenu fiscal de référence (RFR) est inférieur à 2 175 € par an et par part;
- la loi du 15 avril 2013 qui a permis aux clients des **fournisseurs alternatifs** de bénéficier de ces tarifs.

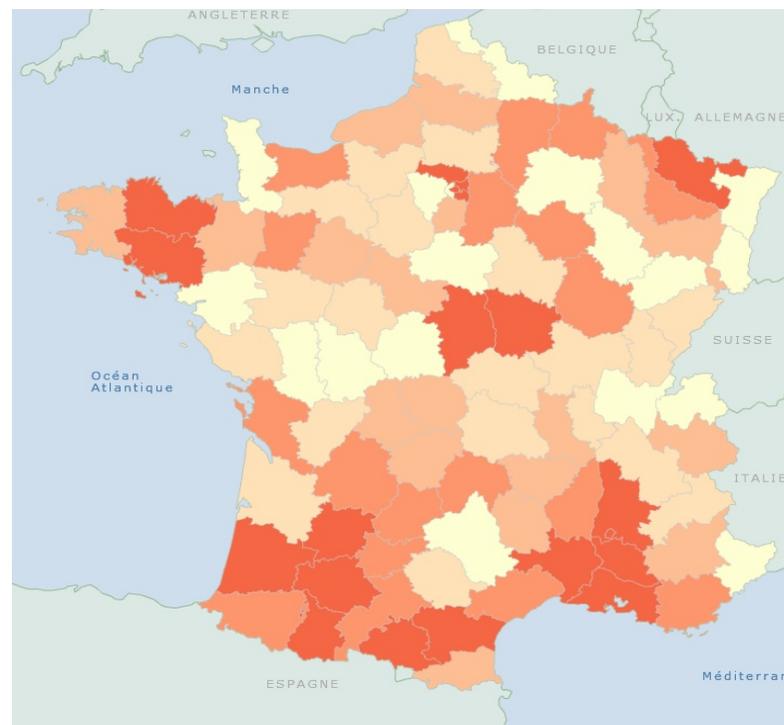
Les tarifs sociaux seront remplacés par le chèque énergie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Source : Ministère – Commission de Régulation de l'Énergie (CRE),  
 Chiffres-clés; édition n°2, 2016, CSTB / ADEME



Carte de France des ménages bénéficiaires du TPN rapporté au nombre de ménages en 2015 (par département)



Carte de France des ménages bénéficiaires du FSL – énergie rapporté au nombre de ménages en 2015 (par département)

Source : Fournisseurs d'énergie, Insee (recensement 2013). Chiffres-clés; édition n°2, 2016, CSTB / ADEME

- **L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE)** est la structure d'observation de référence de la précarité énergétique en France qui vise à améliorer la connaissance et suivre les situations de précarité énergétique au regard des politiques existantes depuis 2012.

Ses nouvelles missions sont les suivantes :

- **Instrument d'observation statistique du phénomène** en vue d'éclairer les politiques publiques
- **Lieu d'échanges et de débats** entre les parties prenantes
- **Outil de mesure** des politiques publiques et des dispositifs visant la prévention de la précarité énergétique
- Mission de **veille et de prospective** en lien avec ses partenaires

# ONPE

Observatoire National de la précarité énergétique



## Ses 10 partenaires financiers



## Ses 13 autres partenaires

